

COMITÉ DE PILOTAGE JP

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 14/06/2018

La réunion du Comité de pilotage (Copil) du quartier Jardin-Parisien s'est tenue le 14 juin 2018 à 17h30 pour se terminer à 19h00.

1. ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

- Présentation du CCAS ;
- Mini puces et Mini Guinguette ;
- Divers :
 - o Fibre au JP ;
 - o Balcons/jardins fleuris ;

2. PARTICIPANTS

- **Ville de Clamart**

- Elus délégués de quartier :
 - Présents : Colette Huard, Yves Sérié.
 - Excusé : Géraud Delorme
- Service Démocratie Locale : Nachida Beldjerd

- **Membres du Comité de pilotage (Copil)**

- Présents : M. Brun, M. Caumont, M. Crespi, M. Giraudon, M. Goubard, Mme Dandre
- Excusés : Mme Morgère, Mme Sérié-Vigier, M. Tarvernier, Mme Milcos, Mme. Hariot, M. Hariot, M. Dandre, M. Coullin, M. Colleaux, ,

- **Intervenants :**

- Mme Christine Quillery : La Première Adjointe, déléguée à la Santé, Solidarité, Aînés et Handicap
- CCAS : Madame Maryse Ferry : Directrice du CCAS

- **Sujets :**

1. Présentation du CCAS :

a. Etablissement public administratif

Le CCAS se situe actuellement 55 Avenue Jean Jaurès au 2^{ème} étage, c'est un établissement public administratif doté de la personnalité juridique, il est géré par un conseil d'administration. Il dispose d'une autonomie juridique autrement dit il détient son projet budget.

Il développe des actions de prévention santé mais également des dispositifs destinés à diverses personnes : des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des clamartois ayant des difficultés financières.

b. Rôle

En matière de veille sociale, le rôle du CCAS est d'établir des actions qui vont permettre de créer du lien social, favoriser le maintien à domicile et rompre l'isolement.

c. proposition de dispositifs locaux et nationaux :

Le CCAS met en œuvre des dispositifs locaux tels que la téléassistance, la livraison de repas à domicile, le service animation, la livraison de repas à domicile et la coordination handicap.

Les dispositifs nationaux correspondent :

- au plan canicule : en 2017, 770 personnes inscrites au CCAS et plus de 2100 appels ont été recensés durant les mois de juin, juillet et août.
- au plan grand froid : en contact avec le 115, le CCAS signale les personnes afin de faire intervenir des équipes.

Le CCAS constate que l'ensemble de ces dispositifs permettent une intervention efficace et ciblée mais elle concerne uniquement les personnes qui sollicitent le CCAS.

Aujourd'hui, l'enjeu du CCAS est de repérer les personnes qui ne sollicitent pas les services concernés mais également d'élargir les veilles saisonnières sur l'ensemble des habitants. Le but est de créer un réseau sur toute la commune pour identifier les seniors (60 ans et plus).

d. Identification des personnes qui ne sollicitent pas les services :

Afin de repérer cette population, le CCAS souhaite un partenariat avec les comités de quartier en désignant un référent qui aura pour rôle : la diffusion des informations auprès des habitants et des professionnels du quartier, le repérage des personnes en difficulté et le signalement au CCAS par le biais d'une fiche de demande d'intervention. En fonction de la situation, une procédure est lancée (visite à domicile, plan d'action). Un correspondant du CCAS établira un suivi de l'action avec le référent.

e. Elargir les veilles saisonnières :

Le CCAS doit être actif et réactif toute l'année, la solution pour élargir les veilles saisonnières est de mobiliser le pôle accueil et prévention du CCAS toute l'année sur : les interventions à domicile selon les besoins, l'actualisation permanente du registre communal et l'appel téléphonique des personnes inscrites au registre communal.

Un bilan d'activité sera mis en place et afin d'informer le maximum de personnes le CCAS a pour projet : la réalisation d'un support de présentation, aller à la rencontre des partenaires (comité de quartier, bailleurs, associations caritatives), effectuer des visites de proximité dans les quartiers (commerçants, CSC, Maisons de quartier).

2. Mini Puces et Mini Guinguettes dimanche 16/09 :

L'édition 2018 se tiendra le dimanche 16 septembre 2018 de 10h00 à 18h00, avec la présence d'une mini guinguette à partir de 12h30. Comme chaque année, l'événement aura lieu route de la porte de Châtillon et avenue des Marronniers. Piste de danse, activités pour les enfants ainsi que l'Association du Jardin Parisien Soleil Levant seront au rendez-vous.

Les Clamartois ont reçu dans leur boîte aux lettres la fiche d'inscription, la date limite est fixée au 29 juin 2018, pour information le règlement se fera uniquement par chèques, à l'ordre du Trésor Public.

3. Divers :

- **Fête des voisins 2018 et quid de 2019 :** en regard du succès (même pluvieux) de 2018, les habitants du JP seront amenés à se mobiliser pour 2019 ;
- **La fibre au JP :** interrogation sur le déploiement de la fibre.
- **Balcons fleuris :** remerciements aux participants actifs du COPIL pour 2018 : Mme Sérié-Vigier, M. Crespi et Jean-Claude Goubard (au nom de l'association du JP/SL) ;
- **ZAC Panorama :** invitation à noter dans les agendas pour le samedi 30 juin au matin pour la pose de la 1^{ère} pierre par M. Jean-Didier Berger, Maire de Clamart et Président de Vallée Sud-Grand Paris.
- **Prochain COPIL à prévoir fin sept / début octobre.**

4. 18h45, la séance est levée.